



42^e édition Foulées de Cyrano

Création : ville de Sannois - Août 2022

Dim. 16 octobre 2022
9h-12h

Départs et arrivées rue du L. Keiser

Courses 5 km et 10 km
Course et animations pour les enfants

Inscriptions en ligne obligatoires
sur www.ville-sannois.fr du 19/09 au 14/10

Infos : 01 39 98 20 85


SANNOIS
www.ville-sannois.fr

Règlement de la course les Foulées de Cyrano

1. Organisation

Les Foulées de Cyrano sont organisées en partenariat avec l'association Athletic club Saint-Gratien Sannois (ACSGS)

Les deux courses sur route, de 5 km et 10 km, sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés (ées) ou non.

Le plan du parcours est consultable sur le site internet www.ville-sannois.fr

• **L'accueil, les vestiaires et les douches** se trouvent sur le site de l'organisation au stade Delaune, rue du Lieutenant Keiser.

• **Le stationnement** : des parkings à proximité du départ (gare et mairie) sont accessibles. Attention : vous ne pourrez pas stationner sur le circuit.

• **Les inscriptions :**

- Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport

Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une licence en cours de validité « athlé compétition », « athlé entreprise », « athlé running » ou d'un « pass j'aime courir » délivrés par la FFA ou d'un certificat médical (feuillet original ou une copie signée) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, d'une validité de moins d'un an à la date de la compétition.

Pour information : l'organisateur doit conserver pendant une durée de 10 ans les justificatifs de certificat médical des personnes ayant participé à une compétition. Le délai de prescription pour un dommage corporel est de 10 ans.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Le coût de participation est de 10 € pour la course de 5 km et de 10 € pour course de 10 km.

La course de 1 km pour enfants et les animations pour tous, familles, parents et accompagnateurs sont gratuites.

Inscriptions uniquement par internet du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus et le dimanche 16 octobre sur place.

Lien d'inscription sur le site internet de la ville : ville-sannois.fr

Attention : aucune inscription le samedi 15 octobre 2022.

Les dossards et les puces électroniques sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 8h, le jour de la course, dans le gymnase Delaune, à l'intérieur du site de l'organisation, rue des Garonnes ou rue du Lieutenant Keiser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour les catégories jeunes, il est fortement recommandé de ne pas prendre part à plus d'une épreuve running par mois, et ce dans la limite de six par an.

Important : si pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît, aucun des frais engagés par les participants.

2 – Courses

Les catégories d'âges appliquées sont celles définies sur le formulaire d'inscription. Les participants sont tenus de courir dans le cadre de leur catégorie. Le surclassement ne sera pas autorisé.

Le nombre de coureurs est limité à 450. Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Ils s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation. L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent être indiqués au signaleur le plus proche qui préviendra l'organisateur. Le coureur sera ramené vers le site de départ par le véhicule de la sûreté publique ou par un véhicule de l'organisation. Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

L'utilisation de bâtons n'est pas autorisée.

Limite horaire :

Le temps maximum alloué est de **2h**. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course mais pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la route.

LE DÉROULEMENT DES COURSES

La course de 5 km : le départ est prévu à 9h. Il est ouvert aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, masters et minimes.

La course de 10 km : le départ est prévu à 10h. Elle est ouverte aux catégories minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

Les courses sont accessibles aux athlètes en fauteuil à l'exception de ceux de type handibike considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

Course de 1 km : le départ est prévu à 11h30.

Animations sur le stade : de 9h à 11h30 pour tous, familles, parents et accompagnateurs.

Les ravitaillements : pour la course de 5 km, celui-ci est prévu à l'arrivée. Pour la course de 10 km, un ravitaillement à la moitié et un autre à l'arrivée.

L'accompagnement du coureur sur le circuit, n'est pas permis pendant la course.

3 – Classements et récompenses

Courses de 5 km et 10 km :

Un classement général hommes, femmes et par catégorie est établi par course. Une récompense pour les trois premiers hommes et femmes de chaque catégorie.

Course enfant :

Courses non chronométrées.

Une médaille pour tous les participants.

Seuls les participants présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

4 – Publication des résultats

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la ville.

Conformément à la loi dite Informatique et Libertés, les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la fédération, en faire la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr et pour la ville à l'adresse électronique sports@sannois.fr ou par courrier postal à l'adresse : Service des sports et de la vie associative - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - BP 60088 - 95 111 Sannois Cedex.

La course de 1 km et les animations ne feront pas l'objet de publication.

5 – Responsabilités

L'organisation des Foulées de Cyrano est couverte en responsabilité civile par l'assurance collective de la ville de Sannois. De plus :

• **Licenciés et participants** d'une manifestation sont considérés comme des tiers entre eux.

• **Les licenciés et non licenciés** sont invités à vérifier auprès de leur organisme d'assurance que leur contrat en responsabilité civile couvre les dommages corporels auxquels peut les exposer leur participation à une course pédestre en compétition.

• **Les enfants** : pendant toute la durée de leur présence dans l'organisation, leur responsabilité doit être assurée par au moins un parent ou une personne responsable majeure et présente.

6 – Sécurité

La sécurité mise en place lors de cette manifestation est assurée comme suit :

• **La sécurité générale** de la manifestation : par la police nationale, la police municipale, une entreprise de sécurité privée et une association de sécurité civile.

• **La sécurité spécifique des courses** : par la police municipale.

• **La sécurité des coureurs** durant les courses, sur un circuit fermé, protégé : par la Croix-Rouge et la police municipale qui est assistée par des signaleurs postés aux intersections des chaussées et des rues adjacentes.

• **La sécurité des enfants** :

Durant les animations sur le stade Auguste Delaune, protégé et ouvert seulement aux participants : deux agents de sécurité sont placés à l'entrée du stade pour filtrer les entrées.

Départs et arrivées stade Auguste Delaune 52, rue du Lieutenant Keiser

Les parcours :

- Course : 5 km
- Course : 10 km
- Course et animations pour les enfants

Plus d'infos sur www.ville-sannois.fr